

Sauver les régions du dépérissement

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1978)**

Heft 479

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1027407>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Sauver les régions du dépérissement

Il ne se passe désormais pas une semaine sans que nous parvienne de Neuchâtel ou de la région jurassienne une dénonciation indignée: des patrons licencient, ferment les portes des entreprises et annoncent simultanément des transferts de capitaux, de productions vers des régions du globe réputées pour la modicité de leurs charges salariales (Est asiatique, entre autres).

Le processus apparaît d'autant plus scandaleux là où il n'existe pas de possibilités de réembauche en suffisance: le chômage peut impliquer l'émigration hors des limites cantonales; depuis le début de la crise, Neuchâtel par exemple, a perdu plus de dix mille habitants. Le déséquilibre régional est depuis longtemps un fait patent. En Suisse, René Frey, de l'Institut des sciences sociales de l'Université de Bâle, signale que depuis vingt-cinq ans l'écart relatif entre la région la plus pauvre (Bellinzone) et la région la plus riche (Genève) ne s'est pas modifié (en valeur absolue, bien sûr, calculé en francs 1975, il a plus que doublé; de 6 000 francs en 1950, la différence de revenu par habitant a passé de 13 000 francs en 1975).

La crise économique que nous subissons accentue certainement pourtant les disparités et accélère ses implications démographiques. Nous marchons vers un appauvrissement de l'espace suisse; des régions se vident peu à peu de leur substance, de leurs emplois, de leur population; leurs infrastructures sont sous-utilisées; les chances de renouveau, de redémarrage s'amenuisent chaque jour; et pendant ce temps, les agglomérations les plus importantes se surchargent, avec au moins une conséquence immédiate, la dégradation de la qualité de la vie dans les grandes concentrations urbaines. Pour l'immédiat, c'est le douloureux déracinement des travailleurs et de leur famille. Un dé-

racinement qui n'est pas pris en compte, ou si peu, par des entreprises en mal de "redéploiement".

Faiblesse du revenu par habitant, hémorragie démographique ne sont pas les seuls signes du déséquilibre économique, Genève, par exemple, est une région riche; mais depuis une trentaine d'années son économie est passée sous la dépendance des centres de décision situés hors du canton, quand ce n'est pas hors de Suisse. A tout instant, son économie subit les conséquences de programmes mis au point ailleurs, dans des régions dominantes. A Zurich notamment. Cette fragilité exemplaire se retrouve à des degrés divers ailleurs. Avec le développement des multinationales (et multicantonales), les rapports de forces entre les responsables économiques d'une région et les détenteurs du pouvoir de décision dans le secteur privé sont devenus totalement déséquilibrés. Les derniers, que rien ne retient à un endroit plutôt qu'un autre sinon la maximisation des profits ne se privent pas de jouer de la menace du départ (avec les retombées que cela implique pour le marché de l'emploi, pour ne citer que celles-là).

Une politique économique régionale s'impose donc, et cela à deux niveaux, celui de la Confédération et celui des cantons.

Sur le plan national, le problème a été esquissé malgré l'opposition des organisations patronales (Vorort, Usam) et la loi sur les investissements dans les régions de montagne a été relayée par l'"arrêté Bonny" (arrêté sur les régions dont l'économie est menacée); il ne s'agit pour le moment que d'une amorce (des moyens très faibles, 15 millions) mais qui pourrait se développer.

Cependant, les économies régionales ne peuvent pas compter sur la seule solidarité confédérale, sur la seule aide extérieure: les can-

SUITE ET FIN AU VERSO

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 479 7 décembre 1978
Seizième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
René Duboux

479

Sauver les régions du déperissement

tons eux-mêmes seront amenés à prendre en main leurs problèmes. Une politique économique cantonale, cela a fait longtemps sourire; aujourd'hui, la situation l'impose brutalement; les attitudes, l'état d'esprit doivent changer. Déjà le canton de Neuchâtel s'est doté d'une loi de soutien à l'économie; à Genève, le conseiller d'Etat Borner, fatigué de jouer les pompiers pour les entreprises sinistrées, est en train de jeter les bases d'une aide destinée plus particulièrement au secteur secondaire. Les axes d'une politique cantonale commentent du reste à se dégager: aide financière, sous forme de garantie de crédit, aux entreprises capables d'innovation et créatrices d'emplois;

ANNEXE

Politique de l'emploi et intervention de l'Etat

Parmi les pays qui ont mis au point une véritable "politique de l'emploi": la Suède. A titre de point de repère, les grandes lignes du système peaufiné sous le régime social-démocrate.

A la base, une doctrine du plein emploi ("système Rehn") selon laquelle l'activité économique du pays devrait trouver son équilibre à un niveau d'emploi correspondant à 96 ou 97% de la masse de main d'œuvre disponible. La politique de l'emploi, dans ces conditions, loin d'être marginale, inspire la plupart des mesures prises pour "faciliter, voire accélérer les transformations structurelles, inévitables et utiles de l'économie", étant tenue comme la charnière délicate entre les objectifs classiques du développement national, soit le plein emploi, une croissance économique soutenue, une stabilité des prix et un équilibre de la balance des paiements.

priorité aux petites et moyennes entreprises dont la dimension garantit l'enracinement régional, et dans ce cadre, soutien organisé à la recherche appliquée.

L'esquisse d'une politique cantonale et la définition de ses moyens (à quand un répertoire cantonal des possibilités d'intervention locales et régionales?), sont encore plus floues que les projets fédéraux. Mais la réflexion n'en est encore qu'à ses balbutiements (voir DP 478).

Au contact des réalités économiques, par le dialogue avec les responsables ouvriers et patronaux, un programme peut se préciser. Si pendant la crise que nous vivons, une partie, fût-elle infime, du pouvoir économique, revenait dans les régions, alors les difficultés innombrables qu'elle impose aux plus menacés de nos concitoyens auraient porté au moins un fruit.

A disposition des autorités, quelques instruments de travail, et en premier lieu un appareil développé de sondages qui permettent de prendre en permanence le pouls du marché du travail (enquête mensuelle sur les changements survenus dans la masse de la population active, sondages sur l'emploi, pronostics trimestriels sur l'évolution de la conjoncture, prévisions à plus long terme). On notera dans cette perspective que selon des accords passés entre l'Etat et les partenaires sociaux, les autorités de l'emploi sont averties bien à l'avance des changements envisagés par les entreprises, tant en ce qui concerne la production que les effectifs.

L'intervention des pouvoirs publics repose dans la pratique notamment sur un principe fondamental, sur lequel on insiste beaucoup, et qui est le respect de la plus grande souplesse de fonctionnement possible: la mise en oeuvre de la politique de l'emploi "ne doit pas être entravée ou retardée par l'observation de règles ou de procédures trop rigides". Voilà pour la toile de fond, rapidement

brossée! Le contenu de la politique de l'emploi mérite également quelques développements.

Marché du travail plus souple

Premier volet: l'amélioration du fonctionnement du marché du travail; elle se poursuit selon des recettes dont l'efficacité est reconnue ailleurs. Quelques-unes des dispositions prises pour favoriser le placement et les activités visant à la mobilité professionnelle de la main d'œuvre: un grand responsable, le Service public de placement (bulletins locaux quotidiens, bulletin national hebdomadaire des emplois vacants, mise à contribution des medias) qui renseigne activement le public sur les vacances d'emploi et la main d'œuvre disponible.

Outre cet effort centré sur l'amélioration de l'information, l'accent est mis prioritairement sur le développement de la formation professionnelle (pratique aussi: en huitième année de l'enseignement obligatoire, on donne aux élèves l'expérience de professions et de milieux de travail divers); là, les responsables de l'emploi et de l'éducation organisent conjointement des cours de recyclage et de réadaptation (les personnes pourvues d'un emploi sont admises à suivre des cours de réadaptation à des activités où la demande de main d'œuvre est particulièrement forte). Ceci sans s'étendre sur les dispositions visant à encourager la mobilité géographique, soit l'octroi de diverses indemnités de "transfert" destinées à couvrir les coûts objectifs mais aussi les coûts psychologique des déplacements, soit également des interventions en vue d'atténuer certaines difficultés liées au logement (attribution prioritaire de logements aux personnes actives en quête de travail dans des zones de pénurie de main d'œuvre, ou rachat de logements dans des régions en déclin).

Le rôle du budget

Deuxième volet de la politique de l'emploi, les mesures de création de nouveaux postes